



La clause limitative de responsabilité

Actualité législative publié le **01/01/2026**, vu **109 fois**, Auteur : [Jérôme CHAMBRON, BAC+4 en Droit acquis en 2000 à l'Université Grenoble Alpes ou UGA](#)

Par Maxime Bizeau, Avocat de formation, diplômé de l'école d'avocats du Barreau de Paris

Définition de la clause limitative de responsabilité

On sait qu'en cas d'inexécution du contrat par le débiteur, le créancier peut engager sa [responsabilité contractuelle](#) afin d'obtenir réparation de son préjudice. Le débiteur sera alors condamné à réparer le préjudice subi par le créancier, soit en nature, soit par le versement de dommages et intérêts.

SOURCE ET DE PLUS :

<https://fiches-droit.com/clause-limitative-de-responsabilite>